

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PRESTATIONS**

### **Article 1<sup>er</sup> – Généralités**

« PRESTATAIRE » vocable désignant Madame Laetitia BRIDET.

« CLIENT » vocables désignant toute personne physique ou morale qui achète ou requiert les prestations de service de Madame Laetitia BRIDET.

« PARTIES », vocable désignant LA PRESTATAIRE et LE CLIENT.

Sauf convention expresse contraire, les obligations contractuelles des PARTIES sont régies par les présentes conditions générales. Ces dernières sont donc applicables à toutes les prestations effectuées par LA PRESTATAIRE.

Ainsi, toute offre ou tout devis accepté par LE CLIENT implique son adhésion, sans réserve, à l'ensemble des présentes conditions générales.

LE CLIENT est informé que Madame Laetitia BRIDET a souscrit, le 13 juin 2023, un contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE) auprès de la couveuse d'entreprises à l'essai GRAND TEST, SARL à associé unique au capital de 7500 euros (RCS NANCY : 491095675) sise 5, rue ALFRED KASTLER à MAXEVILLE (54320).

Le terme de ce contrat est, par application des dispositions de l'article L127-2 du Code de commerce, le 12 juin 2026 au plus tard.

Ainsi, pendant la durée du CAPE souscrit par Madame Laetitia BRIDET, LE CLIENT réglera le prix des prestations de services qu'il aura achetées à celle-ci à la SARL précitée (N° intra-communautaire de TVA : FR15491095675).

A l'expiration ou en cas de rupture anticipée du CAPE souscrit par Madame Laetitia BRIDET, celle-ci transmettra au CLIENT dans les plus brefs délais, tout document attestant de son immatriculation à un registre de publicité légale ainsi que ses numéros SIRET et SIREN.

Ainsi, l'ensemble des contrats que LES PARTIES auront conclus et dont l'exécution ne serait pas terminée à l'expiration du CAPE seront transférés automatiquement à toute personne physique ou morale que Madame Laetitia BRIDET aura créée ou dans laquelle elle détiendra des parts ou des actions.

LE CLIENT reconnaît avoir été dûment averti par les présentes conditions générales et par Madame Laetitia BRIDET de cette situation ; LE CLIENT déclare en conséquence accepter, purement et simplement, le transfert du contrat qu'il a conclu avec Madame Laetitia BRIDET en pareil cas.

### **Article 2 – Objet & champ d'application :**

Prestations d'art-thérapie et de médiations artistiques  
Médiations artistiques incluant le Mur des Adaptations  
Accompagnements de groupes et sensibilisation

Les présentes conditions générales définissent les relations contractuelles entre LES PARTIES.

Elles s'appliquent donc à toutes les offres, à tous les devis et les contrats proposés par LA PRESTATAIRE et acceptés/conclus par LES PARTIES.

Toute acceptation d'une offre, d'un devis, d'un contrat en ce compris la clause « Je reconnais avoir pris connaissance et j'accepte les conditions générales de vente ci-annexées » implique l'adhésion sans réserve du CLIENT aux présentes conditions générales.

### **Article 3 – Annulation ou modification d'une intervention**

#### *Article 3.1. Par LE CLIENT*

Toute demande de modification ou d'annulation de commande ou de contrat devra avoir été portée à la connaissance de LA PRESTATAIRE par LE CLIENT par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, LA PRESTATAIRE se réservant le droit de ne pas accepter la demande ou de l'accepter à des conditions tarifaires différentes de celles initialement convenues.

Pour toute annulation de devis ou de contrat à l'initiative du CLIENT et acceptée par LA PRESTATAIRE, LE CLIENT devra s'acquitter des sommes suivantes :

Annulation demandée dans les 30 jours précédant la date de réalisation des prestations : 30% du montant TTC du devis ou du contrat.

Annulation demandée dans les 15 jours précédant la date de réalisation des prestations : 50% du montant TTC du devis ou du contrat.

Annulation demandée dans les 7 jours précédant la date de réalisation des prestations : 100% du montant TTC du devis ou du contrat.

Toute demande de report des prestations devra avoir été portée à la connaissance de LA PRESTATAIRE par LE CLIENT, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, LA PRESTATAIRE se réservant le droit de ne pas accepter la demande ou de l'accepter à des conditions tarifaires différentes de celles initialement convenues.

#### *Article 3.2. Par LA PRESTATAIRE*

LA PRESTATAIRE pourra annuler ou reporter la réalisation d'une ou de prestation(s) lorsque le nombre de

participants sera inférieur aux seuils suivants :

Prestations d'art thérapie : 2 participants.

Prestations de médiation artistique : 3 participants.

LE CLIENT s'engage à communiquer à LA PRESTATAIRE, 7 jours au moins avant leur réalisation par cette dernière, le nombre de participants à cette/ces prestation(s).

### **Article 4 – Prix, Acompte et Paiement**

#### *4.1. Prix*

L'offre ou le devis que LA PRESTATAIRE adressera au CLIENT précisera la durée de validité de la proposition, de ses prix et de ses accessoires y afférents (frais de transport notamment).

Toute modification du prix initialement convenu entre LES PARTIES fera l'objet d'un avenant.

La TVA applicable aux prix de LA PRESTATAIRE est celle en vigueur au moment de l'émission de l'offre, du devis ou de la conclusion du contrat par LES PARTIES.

Toutefois, toute modification du taux de TVA s'appliquera immédiatement aux offres et aux devis transmis au CLIENT par LA PRESTATAIRE ou aux contrats conclus par LES PARTIES et en cours d'exécution.

#### *4.2. Acompte*

Un acompte à valoir sur le montant total TTC de la commande pourra être stipulé dans l'offre ou le devis proposé par LA PRESTATAIRE et/ou le contrat conclu par LES PARTIES.

#### *4.3. Paiement*

Le prix est payable :

- Par chèque à l'ordre de GRAND TEST Couveuse d'entreprises à l'adresse indiquée au présent devis en euros uniquement,

- Par virement avec en libellé : Laetitia Bridet/GRAND TEST Couveuse d'entreprises – N° de facture : ...

#### *4.4. Retard ou défaut de paiement*

Tout retard ou défaut total ou partiel de paiement du prix, en principal et accessoire, pourra donner lieu à versement par LE CLIENT d'une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur à la date de la livraison des marchandises ou des prestations.

Cette pénalité qui n'a pas le caractère d'une clause pénale sera calculée sur le montant toutes taxes comprises (TTC) de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PRESTATIONS**

sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités précitées, LA PRESTATAIRE pourra demander au CLIENT, par application des dispositions des articles L441-10 et D441-5 du Code de commerce, de s'acquitter d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

### **Article 5 – Limitation de responsabilité de LA PRESTATAIRE**

LE CLIENT ne pourra pas rechercher la responsabilité de LA PRESTATAIRE en cas d'inexécution, totale ou partielle, de ses obligations par cette dernière si cette inexécution réside dans la survenance d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit, d'inondation, d'incendie, de perturbation, de grève totale ou partielle, du fait d'un tiers, du fait de l'administration, du fait d'éventuels retards d'acheminement par fax, e-mail ou autres moyens postaux, du fait du CLIENT ou de ses préposés.

À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

### **Article 6 – Clause résolutoire**

En cas de manquement du CLIENT à l'une quelconque de ses obligations, et après mise en demeure restée infructueuse 7 jours après son envoi par lettre recommandée avec demande d'avis de réception par LA PRESTATAIRE, le contrat conclu entre LES PARTIES sera résolu de plein droit, sans préjudice des dommages et intérêts dont LA PRESTATAIRE pourra demander le paiement au CLIENT.

### **Article 7 – Obligations des PARTIES**

LA PRESTATAIRE s'engage à accomplir avec le plus grand soin, conformément au devis et au contrat conclu, les prestations prévues dans les délais convenus.

LE CLIENT s'engage à collaborer pleinement avec LA PRESTATAIRE pour permettre la réalisation des prestations prévues dans les meilleures conditions.

Tout dépassement de délais causé par un manque de diligence ou une faute du CLIENT ne pourra donner lieu, au profit de celui-ci, à l'allocation de dommages et intérêts, pénalités pour retard ou annulation de la commande.

LE CLIENT s'engage à mettre à la disposition de LA PRESTATAIRE tous les éléments nécessaires à l'exécution des prestations convenues. Tout retard ou omission de sa part pourra entraîner soit une révision de la date de livraison

et/ou d'exécution des prestations, soit une annulation du contrat conclu.

Enfin, LE CLIENT s'engage à payer le prix convenu selon les modalités de versement prévues dans le devis, le contrat et/ou dans les présentes conditions générales.

### **Article 8 – Incapacité de travail**

En cas d'incapacité de travail, par suite de maladie ou d'accident, Madame Laetitia BRIDET se réserve le droit de modifier le calendrier en cours sans qu'il ne puisse être exigé par LE CLIENT le versement d'indemnités.

### **Article 9 - Assurances**

LA PRESTATAIRE déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle auprès d'une compagnie notoirement solvable.

### **Article 10 – Confidentialité**

LES PARTIES s'engagent réciproquement à une obligation générale de confidentialité portant sur toute information orale ou écrite, quelle qu'elle soit et quel qu'en soit le support, échangée dans le cadre de la prestation, et ce pendant toute la durée du contrat ainsi qu'après son échéance.

### **Article 11 – Propriété**

LE CLIENT est expressément informé que les outils, devis et contrats sont la propriété de LA PRESTATAIRE ; LE CLIENT, ses proposés ou toute personne qui leur sont affiliées ne pourront en aucun cas reproduire, utiliser, transmettre à des tiers et diffuser ces outils, devis et contrats sans accord exprès et préalable de LA PRESTATAIRE.

### **Article 12 : Autorisation de reproduction**

LE CLIENT autorise LA PRESTATAIRE à prendre de photographies des prestations qu'elle a réalisées à des fins promotionnelles. Les photographies pourront être reproduites et modifiées par LA PRESTATAIRE et/ou ses prestataires et pourront être diffusées sur tous les supports disponibles (diffusion sur le site Internet ou autres supports commerciaux) existants et à venir.

### **Article 13 – Clause réputée non écrite**

Si une clause du présent contrat devait être déclarée nulle, celui-ci restera applicable dans toutes ses autres dispositions.

### **Article 14 – Loi applicable et juridiction compétente**

Les présentes sont soumises au droit français.

Tous les litiges relatifs à la relation contractuelle existant entre LE CLIENT et LA PRESTATAIRE sont de la

compétence exclusive des juridictions françaises. LES PARTIES s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable leurs différends préalablement à toute saisine juridictionnelle.

D'un commun accord, LES PARTIES attribuent juridiction exclusive aux juridictions de NANCY pour toutes les contestations relatives aux prestations et aux ventes réalisées par LA PRESTATAIRE et à l'application ou à l'interprétation des présentes.

### **Article 15 – Données personnelles & RPGE**

En application des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, Madame Laetitia BRIDET s'engage à n'utiliser les données à caractère personnel du CLIENT que pour les strictes finalités de sa relation commerciale avec ce dernier.

Madame Laetitia BRIDET s'engage expressément à ne pas publier, divulguer ou transmettre d'informations concernant LE CLIENT à des tiers extérieurs, sans son accord préalable.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018, la demande de transmission de certaines données à caractère personnel concernant LE CLIENT, nécessaires à la réalisation des prestations et/ou ventes prévues au contrat conclu par LES PARTIES revêt un caractère contractuel et conditionne la conclusion dudit contrat. LE CLIENT est donc tenu de fournir ces données.

LE CLIENT dispose d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression concernant ses données personnelles. Ce droit peut être exercé par LE CLIENT en contactant le LA PRESTATAIRE par courrier à l'adresse mentionnée dans le devis.

### **Article 16 – Annexes**

Les présentes conditions générales pourront être complétées d'annexes ; ces dernières seront transmises au CLIENT en même temps que le devis et préalablement à l'acceptation par celui-ci des prestations et/ou des ventes.